

OBJET/ enquête sur le projet du SCOT DU RUFFECOIS

CONTRIBUTION PAR :ASSOCIATION 20STRESS NORD CHARENTE

MONSIEUR

S'alignant sur le rule book onusien les éléments essentiels pour rendre la transition écologique juste inclusive, équitable et pour apporter des réponses aux plus vulnérables face à la crise climatique le projet du scot ne présente pas un souci de préservation du patrimoine.

<<La cohérence paysagère et le cadre de vie accueillant il faut faire de notre patrimoine naturel et culturel un support de développement>>

-page 30 -ligne 1-9 :

le projet reste discret sur la dégradation du cadre de vie qu'implique la multiplication des éoliennes dans le nord -charente

Dans le livre 1-3 : initial de l'environnement

Il est cité<< l'éolien : une filière bien implantée et en plein essor>> repose sur des données dépassées

Le schéma régional du POITOUCHARENTE dont il est fait état a été annulé par la juridiction administrative ; quand aux zones de développement éolien elles ont disparue et le concept a été supprimé

Livre -1-3 :état initial de l'environnement- page 282 à 287 les données datent de 2012 tous les chiffres sont faux et les textes cités ont été annulés(SRE ZDE) donc les prescriptions de ce scot sont inacceptables

Dans le livre : 1-6

l'incidence du SCOT sur l'environnement -page 55

le scot souhaite développer les ENR sous réserve d'intégration paysagère mais mentionne le photovoltaïque ,la méthanisation, le bois ,la géothermie, il n'est pas question de l'éolien mais que des ENR en général

Dans le livre 1- 9 page 11

<<le ruffecois est propice au développement des ENR>> il ne fait aucune démonstration de l'efficacité de l'énergie éolienne

Les ressources de l'éolien du ruffecois sont modestes et la multiplicité des villages, hameaux rend très difficiles l'implantation d'éoliennes de très grandes hauteurs sans perturber la vie des riverains

Pourquoi le ruffecois serait-il propice à l'implantation d'éoliennes alors que nous avons des vents modérés ?

Page 40

Le projet d'aménagement et de développement durable fixe des objectifs généraux :

- 1- Optimiser la ressource éolienne en veillant à prendre en compte les impacts paysagers cumulés sur l'ensemble du territoire et des communes limitrophes
- 2- Optimiser la ressource éolienne en prenant en compte les enjeux de préservation du territoire, de l'image du territoire, du cadre de vie et du développement du tourisme

Page 87 :

Le (doo) document d'orientation et d'orientation donne des précisions : << l'implantation d'éoliennes est subordonnée à la réalisation d'études prenant en compte les effets cumulés des parcs, des différentes thématiques et d'études paysagères particulières >> puis une règle explicite : << il faudra donc prendre en compte la topographie naturelle du secteur, la morphologie urbaine, les territoires sensibles afin de ne pas nuire à la qualité des paysages, pour adapter l'éloignement et la hauteur des aérogénérateurs ; >> des espaces de respirations doivent être ménagés afin d'éviter la saturation des paysages

Le nombre d'éoliennes ainsi que les autorisations en attente doivent être prise en compte pour ne pas nuire à la qualité des paysages les résultats sont insuffisants et pas convaincants

Le scot doit prendre en compte l'énormité du problème éolien qui grossit en nord-charente, sud-vienne, et sud-deux-sèvres

Nous souhaitons

-Une distance de 10 fois la hauteur des éoliennes par rapport aux habitations et une distance de plus de 200mètres des haies

-que les effets cumulés et la saturation soient pris en compte par le scot

-que les études d'impact des projets effets cumulés avec les autres parcs existants et en projets nous soient présentés du point de vue des paysages mais également par rapport à la vie des hommes des animaux

En espérant la prise en compte de nos remarques ,

Veuillez recevoir Monsieur le Commissaire Enquêteur nos salutations distinguées

Marie clauda delfau

Présidente d'éostress nord- charente

